



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## *Planet MEDIA S.A.*

### ***Rapport du commissaire aux comptes sur l'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre***

Assemblée générale mixte du 10 septembre 2020 - résolution n° 13

Planet MEDIA S.A.

93 rue de la Victoire - 75009 Paris

*Ce rapport contient 2 pages*

Référence : GM-RB



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : www.kpmg.fr

## **Planet MEDIA S.A.**

Siège social : 93 rue de la Victoire - 75009 Paris  
Capital social : €482 913

### **Rapport du commissaire aux comptes sur l'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre**

Assemblée générale mixte du 10 septembre 2020 - résolution n° 13

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 10% du capital de la société et le montant nominal maximal global de la ou des augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente autorisation est fixé à 10 000 euros.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution gratuite d'actions.

Paris La Défense, le 29 juillet 2020

KPMG S.A.

Geoffroy Muselier  
*Commissaire aux comptes*

Christophe Pacton  
*Associé*